

Schéma éolien. Vent de fronde lors de la réunion publique



Plus de 60 personnes ont suivi la présentation de l'étude et participé aux débats qui ont suivi.

Organisée mercredi à Melgven, la réunion publique consacrée au schéma éolien de la 4C a été très animée, parfois même tendue. Ce document évoque des implantations possibles à Elliant, Trégunc, Névez ou encore Pont-Aven.

« Vous être des professionnels de l'anti-éolien, au comportement insupportable », lance l'élu vert conarnois Philippe Laporte à Éric Ferrec, délégué régional de l'association « Vent de colère ». Qui rétorque : « Oui, je suis contre ces implantations et j'avance légitimement mes arguments, sur les nuisances sonores ou visuelles, par exemple ».

Soupçon de provocation

À l'image de cet échange, la réunion publique organisée mercredi sur le futur schéma éolien de la 4C a été des plus animées. Elle s'est tenue à Melgven, ce que certains ont d'ailleurs pris comme une provocation, au vu du contentieux existant autour du projet de P & T technologie dans cette commune, à Kergleuziou. « Rien à voir, Melgven occupe une place centrale, c'est tout », justifie Michel Cotten, vice-président de la communauté à l'aménagement de l'espace. Le schéma éolien doit déboucher sur la mise en place d'une Zone de développement éolien (ZDE), qui garantit le rachat de l'électricité par EDF. Le dossier Kergleuziou étant antérieur à ces documents, ceux-ci ne pourront avoir d'impact sur lui. En revanche, ils cadreront tous les

futurs projets d'implantations. « L'idée de la communauté est de maîtriser plutôt que subir : le schéma va nous permettre de définir les zones les mieux adaptées à de telles installations », résume Michel Cotten.

Ces sites pouvant accueillir des machines dans les années à venir ont été présentés par Yann Rochard, du bureau d'études Énergie et territoires développement. « Sur ce territoire doté d'un bon potentiel, ces scénarios d'implantation ont été bâtis en tenant compte des études paysagères, des conditions techniques de faisabilité et du contexte local », indique l'expert. Hormis le projet existant de Melgven, la carte fait apparaître des possibilités dans le nord-est d'Elliant, non loin de Tourc'h, pour trois à quatre éoliennes, d'autres à cheval entre Pont-Aven et Melgven pour trois machines, ou encore à Trégunc et Névez, pour des éoliennes de taille plus réduite (60 m).

Quelle distance avec les habitations ?

Autant de scénarios basés sur une distance de 400 m entre les éoliennes les habitations les plus proches. Insuffisant, selon « Vent de colère » et « C du Vent », associations anti-éolien-

nes, s'appuyant sur plusieurs rapports et décisions préfectorales d'autres départements, comme en Charente, où la distance a été fixée à 900 m. « Face au problème acoustique, les projets à moins de 500 m ne verront sûrement jamais le jour », signale Éric Ferrec, indiquant que « sept sites éoliens sur neuf posent un vrai problème de nuisances sonores dans le Finistère ». Pour Yann Rochard, « 400 m, c'est raisonnable, en sachant que le parc de Goulien, avec des maisons à 250 m, ne pose aucun problème, tandis qu'en Picardie, des soucis se posent à plus 700 m : chaque site est différent. De toute façon, ajoute-t-il, chaque projet fera l'objet d'une étude d'impact complète ».

Réception télé, démantèlement futur des structures, problèmes de sécurité... Il s'attachera à répondre aux griefs des opposants, avec l'aide de quelques élus. En rappelant que le Grenelle de l'environnement veut contraindre la France à produire 20% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. Pour l'appliquer à l'échelle de la 4C, de quinze à 30 éoliennes doivent être envisagées.

Rodolphe Pochet

TEL 26/4/09